



COMPTE RENDU du Conseil Municipal de TRONCHY (Saône-et-Loire)

Nombre de Conseillers	
- en exercice	11
- présents	6
- absents	1
- excusés	3
- votants	8

L'an deux mil vingt et un, le six juillet à vingt heures, le conseil municipal convoqué, s'est réuni sous la présidence du maire de la commune.

Etaient présents : Didier CADOT, Marylène GIRAULT-DAIME, Sébastien JACCUSSE, Evelyne LAMPIS, Joël PACAUD, Alain POURETTE,

Excusés : Philippe DAIME (pouvoir à Maylène GIRAULT-DAIME), Alain THROUDE (pouvoir à Sébastien JACCUSSE), Christelle MERLE, Philippe FOURTON

Absents : Jean-Christophe BON

Secrétaire de séance : Evelyne LAMPIS

Début de séance : 20h17

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 juin 2021 :

Il est demandé que soit retirée la phrase : « Synthèse de situation du logement de Madame PLATREY ».

Il est demandé de modifier la phrase concernant l'étang EDF : « les personnes extérieures à la commune n'y ont pas accès sauf accompagnées d'un résident de TRONCHY ».

Le compte rendu rectifié de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Choix du prestataire du restaurant communal :

Un seul prestataire sur les quatre consultés a répondu : le Coq au Vin à Montret.

Points à faire modifier :

- Les horaires de livraison : entre 10h30 et 11h et non entre 9h30 et 10h30.
- Livraison du pain : pas de pain congelé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le choix du restaurant le Coq au Vin à Montret comme prestataire du restaurant scolaire.

Renouvellement des CDD :

- Céline JOUVENCEAU : renouvellement de son CDD du 2 septembre 2021 au 5 juillet 2022.
- Claudette FIGURA : ne souhaite pas renouveler pour 6 mois. Proposition d'un renouvellement de 4 mois jusqu'au 31 octobre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le renouvellement des CDD.

RODP :

Le conseil municipal,

- ACCEPTE la redevance d'occupation du domaine public de GRDF concernant l'hébergement des concentrateurs pour un montant de 51.23€.

Planning des travaux de voirie :

L'entreprise EUROVIA a prévu des travaux de réfection du revêtement de la rue des Vallots, ces travaux commenceront le 7 juillet 2021.

Questions diverses :

- Nous avons reçu un courrier de La Nature en Saine qui souhaiterait avoir accès à la cour de l'école les mercredi et vacances scolaires.

Le conseil municipal donne un avis favorable après une extension d'assurance de la MAM couvrant les enfants et le personnel dans la cour de l'école et qu'elle respecte les besoins de circulation de l'employé communal ainsi que de son matériel.

- Le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif du Siced Bresse Nord SPANC est à consulter dans le drive.
- Règlement intérieur du restaurant scolaire : augmentation des tarifs : les repas des enfants passent de 6€ à 6.20€ suite à l'augmentation du coût d'achat du repas de 47 centimes répartis comme suit : 20 centimes sont répercutés au tarif de la cantine et les 27 centimes restants sont pris en charge par la municipalité.
- Un article sera également rajouté au règlement intérieur du restaurant scolaire : « le seul interlocuteur en cas de réclamation concernant les repas sera Monsieur le Maire et en aucun cas le prestataire fournissant les repas ».

Le maire informe :

- L'Assemblée Générale de la Société de Chasse de Tronchy a eu lieu le 4 juillet dernier. L'ouverture de la chasse aura lieu le 19 septembre 2021.
- Une mise en demeure sera faite pour l'élagage des arbres qui tombent sur les fils de téléphone, les propriétaires en seront informés.
- Une annonce sera passée au Centre de Gestion pour le remplacement la secrétaire actuelle de Mairie.

La séance est levée à 22h40.

La secrétaire de séance,
Evelyne LAMPIS



A Tronchy, le 16 juillet 2021

Le Maire,
Sébastien JACCUSSE

